

Journée « PAC ET CHEVAL »

C'est pendant le dernier Salon du cheval que la FIVAL (Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail) avait choisi de tenir ses Assises qui se sont déroulées sur trois journées les 4, 5 et 6 décembre. C'est la troisième journée qui retiendra ici notre attention. Elle était consacrée à un sujet jusqu'alors peu développé dans les milieux hippiques : « la politique européenne du développement rural : un atout futur pour la filière cheval en France ».

Il est vrai que ces thématiques concernaient davantage d'autres productions agricoles, encore que de nombreux projets aient pu bénéficier de financements dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Il aura cependant fallu plusieurs dispositions législatives majeures pour que les activités hippiques entrent de plein pied dans les réflexions sur l'avenir de la politique agricole : la loi de finances de 2004, la loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005 et la loi d'orientation agricole de 2006. Les activités hippiques sont ainsi devenues « activités agricoles » avec tous les droits et devoirs rattachés.

« A ce titre, nous sommes soudain tous concernés par la PAC, son évolution, les droits et les contraintes qu'elle définit », devait rappeler François LUCAS, Président de la FIVAL, dans son introduction. Et d'évolution, la PAC en connaît une importante avec le nouveau cadre européen pour le développement rural pour la période 2007-2013. Dorénavant, l'avenir des professionnels de la filière équine s'inscrit dans celui de l'agriculture européenne. Il apparaissait donc particulièrement opportun de consacrer une journée d'informations à cette évolution et à ses enjeux.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La matinée fut consacrée à « la politique du développement rural pour les années 2007-2013 », en bref, le « deuxième pilier » de la PAC, avec le nouveau dispositif présenté par M. Pedro Tarmo de la Direction générale de l'agriculture de la commission européenne. Un système simplifié avec un seul fonds : le FEADER, un seul système de gestion financière et de contrôle, un seul système de programmation. Trois « axes » majeurs ont ainsi été fixés : améliorer la compétitivité de l'agriculture, améliorer l'environnement et la gestion de l'espace rural, améliorer la qualité de vie en zones rurales et promouvoir la diversification des activités économiques. Pour chacun de ces axes et un quatrième transversal plus méthodologique (LEADER), une série de mesures ont été proposées.

M. Frédéric Lambert, chef de la « Mission Europe et régions » à la direction générale de la forêt et des affaires rurales du ministère de l'agriculture, devait **décliner ces grandes mesures dans le cadre du « programme de développement rural hexagonal »** (PDRH), rappelant le cadre, le calendrier et la démarche de la programmation, démarche guidée par la concertation, la simplification et la déconcentration.

M. Andrea Fugaro, chef Unité économique du Syndicat agricole italien, devait en donner **quelques applications pour son pays**, insistant sur le concept de « paquet de mesures » pour développer et valoriser l'entreprise agricole, entreprise qui doit être : multifonctionnelle, viable dans le territoire, intégrée dans le territoire et la société, solidaire, de qualité, sûre en termes de sécurité, durable du point de vue environnemental, compétitive et responsable du point de vue social.

Après ces présentations à caractère général, les exposés de l'après-midi étaient orientés vers le rôle du cheval dans la politique de développement rural.

LE RÔLE DU CHEVAL DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL



© HOLIDART O

La plus attendue fut celle de Christophe Sodore, Sous Directeur du cheval au ministère de l'agriculture, sur « **un statut unifié et agricole pour les activités équestres** ». Au travers de son exposé et des réponses aux nombreuses questions qu'il a suscité, M. Sodore a pu présenter les enjeux du statut agricole, ses conséquences fiscales, sociales, économiques ainsi que ses limites. C'est notamment le cas des activités purement agricoles et des activités équestres, les premières étant éligibles aux aides agricoles communautaires, les secondes uniquement dans le cadre des activités de diversification de l'élevage. Cependant l'axe 3 permet d'élargir la gamme des cofinancements, indépendamment de toute activité d'élevage.

M. Manuel Carius, avocat, a pu donner des **perspectives juridiques de ces dispositifs** alors que William Martin-Rosset, chercheur à l'INRA développait **l'état et les besoins de recherche d'ordre zootechnique et économique** pour situer et évaluer le rôle du cheval dans l'utilisation de l'espace rural.

Enfin Emmanuel Rossier, directeur Initiatives et Territoires des Haras nationaux, apportait un éclairage sur **les activités hippiques et le développement territorial**, avec les exemples passés et les perspectives ouvertes par la nouvelle programmation, mentionnant particulièrement la très grande diversité de contributions du cheval au développement rural compte tenu de l'évolution des besoins de la société. L'installation du FEADER s'accompagne de la définition d'objectifs et de l'ensemble des mesures inscrites au règlement de développement rural. Les aides européennes sont un véritable levier pour trouver des ▶

► cofinancements, notamment auprès des collectivités locales. La cohésion de la filière sera essentielle dans cette démarche.

C'est le ministre de l'agriculture et de la pêche lui-même, Dominique Bussereau, qui a conclu ce très intéressant séminaire autour de deux grands thèmes : **les enjeux de la filière cheval et la politique du cheval en France.**

Pour les enjeux, le premier concerne la validation du système français de prise de paris sur les courses hippiques, question stratégique s'il en est, le second est plus directement lié à la thématique de la journée. M. Bussereau insistait cependant sur la nécessité d'une structuration plus visible de la filière cheval.

Concernant la politique du cheval, M. Bussereau rappelait 6 points :

- la poursuite sereine de la réforme des Haras nationaux,
- la nécessité pour la filière de répondre aux besoins du marché, notamment en ce qui concerne le « marché des amateurs »,
- le développement de l'enseignement et de la formation,
- la clarification des règles applicables aux activités équestres, avec la

finalisation d'un tableau synthétique des activités et régimes liées dans le cadre d'une circulaire à paraître,

- la réforme des encouragements et des concours publics initiés par le ministère et Les Haras nationaux et
- la poursuite de l'appel à projets et de la dynamique des pôles d'excellence rurale, dont un certain nombre concerne la filière.

Une journée passionnante donc, suivie de bout en bout par un public attentif, actif et très nombreux, ce qui reflète là aussi de la qualité de l'organisation par la FIVAL.

Un site a été mis en place, où l'ensemble des interventions sont disponibles de même que bon nombre d'informations complémentaires, notamment des références aux principaux textes réglementaires (www.pac-cheval.fr).

Emmanuel ROSSIER

Pour plus d'informations : www.pac-cheval.fr

PRODUCTIONS ET FILIÈRES AGRICOLES sur nos territoires

« Productions et filières agricoles : création de valeurs et compétitivité durable sur nos territoires » était le thème de la journée organisée en collaboration avec l'association française des techniciens de l'alimentation et des productions animales » (AFTAA), par le CEREOPA (Centre d'étude et de recherche sur l'économie et l'organisation des productions animales) le 13 décembre à Paris. Le CEREOPA organisait ainsi sa deuxième journée de réflexion sur les traces de son fondateur, Julien Coléou, et des valeurs qu'il avait toujours prônées : création de valeurs, performance durable, innovation et initiatives.

Comment répondre aux attentes de consommateurs dont les comportements ont et vont continuer d'évoluer ? Comment organiser et valoriser les caractéristiques des territoires sur lesquels sont implantées nos agro-activités ? Comment et pourquoi privilégier des dynamiques qui favorisent, au sein des organisations, l'anticipation, la collaboration et l'innovation ? Telles étaient les trois questions posées aux quelques cent participants et aux intervenants.

Olivier Lapierre, directeur du CEREOPA et professeur à l'Agro, devait introduire cette journée sur une série de questions concernant l'évolution de la consommation : « un modèle à revisiter », partant de la litanie des crises récentes (ESB, dioxine, OGM, listéria, fièvre aphteuse, grippe aviaire, etc.), il rappelle les transformations profondes en peu de temps des dépenses de consommation des ménages. En bref : « moins pour le pain, plus pour le logement » et apparition en force de dépenses de « culture et de loisirs ». Le « panier » de la ménagère continue d'évoluer, avec une série de facteurs intervenant de façon plus ou moins forte : innocuité et sécurité, prix, praticité,



© DR / LES HARAS NATIONAUX

« bien dans sa tête », plaisir et variété, « bien dans son corps ». Tout un processus se déroule entre la réalité (caractéristiques objectives d'un produit, la perception qu'en a le consommateur) et son acte de décision pour passer à l'achat en fonction de ses choix et de ses propres comportements.

Au cours de plusieurs tables rondes, des acteurs d'entreprises petites et grosses et des développeurs d'actions sur des territoires ont pu livrer leurs expériences et leur perception en la matière, mettant tous le client au centre de leur préoccupation et incluant dans les produits plus ou moins de services. Le client est en réalité « multiforme » sur un même produit en fonction du moment d'achat et de l'usage

qu'il veut en faire. Aussi, la démarche « écoute client » doit-elle être très interactive. Des expériences intéressantes ont été présentées sur les relations entre « marques » et « territoires », avec des stratégies très diversifiées, les unes tendant à dérégionaliser la marque (exemple du « Comté Président »), les autres visant à associer de façon très étroite la chaîne des acteurs, c'est-à-dire plusieurs métiers comme le pratique l'association d'agriculture biologique de Picardie. L'expérience des « districts italiens », entité socio-territoriale caractérisée par la présence d'une communauté de personnes et une population d'entreprises dans un espace historique et géographique donné, avec les « consorzi » (instrument juridique permettant de se regrouper pour travailler ensemble sur un sujet donné, en « confiance vigilante ») est à ce titre riche d'informations et a favorisé l'innovation.

Emmanuel ROSSIER

Pour de plus amples renseignements : L'ensemble des interventions sera disponible sur le site : www.cereopa.com.